

Accord sur les droits d'auteur des journalistes à EMAP

Un accord a été signé, le 27 juillet dernier, entre la société EMAP France, éditrice de nombreux titres de presse, et les syndicats de journalistes, déterminant les modalités de cession des droits relatifs à la réexploitation des œuvres ainsi que les modalités de rémunérations des journalistes et auteurs. Cet accord prévoit notamment un système assez original de pacte de préférence.